Überall für alle
SPITEX
Schweiz

(emploi)
Proches aidants -
défis et opportunités

Congrès annuel de l'ASPS, Cash-for-Care

Marianne Pfister, Spitex Suisse

01 Évolutions

02 Opportunités / Défis

03 Revendications Spitex Suisse

04 Recommandation du Conseil fédéral

05 Conclusion

Überall für alle
SPITEX
Schweiz

développements

Angestellte pflegende Angehörige bei der Spitex – Die Historie

Überall für alle SPITEX Schweiz

Bases légales

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

AS 2020
www.bundesrecht.admin.ch
Massgebend ist die signierte
elektronische Fassung

Bundesgesetz
über die Verbesserung der Vereinbarkeit
von Erwerbstätigkeit und Angehörigenbetreuung

vom 20. Dezember 2019

Croissance démographique mondiale

Part de la population mondiale
> 60 ans

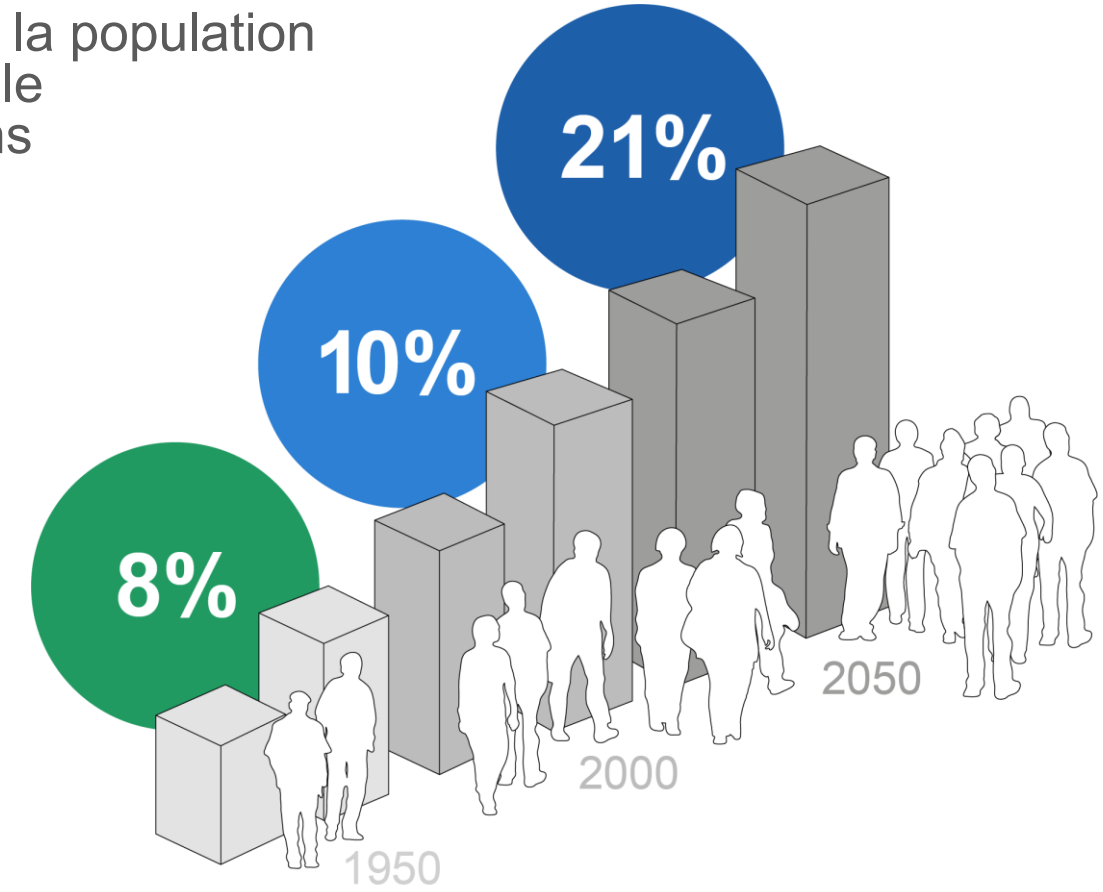

► 50 % des personnes nées après l'an 2000 vivront jusqu'à 100 ans !

Source : Rapport des Nations Unies sur le vieillissement de la population mondiale 1950-2050 ; Christensen et al. 2009

Aide aux personnes à mobilité réduite, 2023

– Personnes âgées de 15 à 80 ans qui, au cours des 12 derniers mois, ont aidé au moins une fois par semaine des personnes de leur entourage souffrant d'un handicap physique :

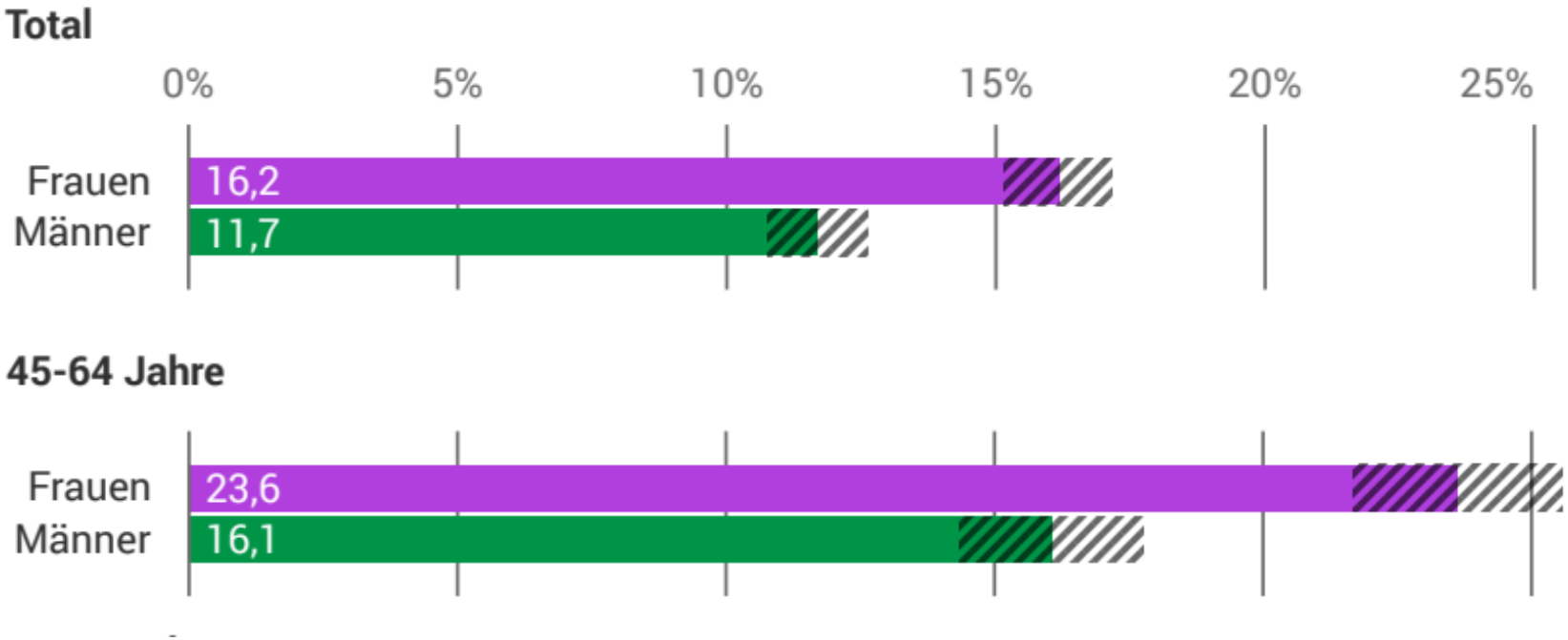

Source : Office fédéral de la statistique, 2023, enquête sur les familles et les générations, p. 25

Temps consacré à l'aide aux personnes souffrant de problèmes de santé

- Temps consacré élevé : environ 9 % des aidants consacrent 20 heures ou plus par semaine à leur tâche,
  et 13 % consacrent entre 10 et 19 heures à cette activité.
- Différences d'âge : la proportion est particulièrement élevée dans le groupe des 65 à 80 ans :
  - 16 % aident entre 10 et 19 heures par semaine
  - 14 % consacrent même 20 heures ou plus à cette activité
- Temps moyen consacré : au total, 7,6 heures par semaine sont consacrées à l'aide.
- Différences entre les sexes :
  - Femmes : 8 heures/semaine en moyenne
  - Hommes : 7 heures/semaine en moyenne

Source : Office fédéral de la statistique, 2023, Enquête sur les familles et les générations, p. 25

Augmentation des besoins en soins à domicile

– Prévisions jusqu'en 2040 : le volume des prestations des soins à domicile devrait augmenter d'un facteur 1,4, ce qui correspond à +7,6 millions d'heures de soins supplémentaires. Cela correspond à un besoin supplémentaire de 7 397 équivalents plein temps (EPT).

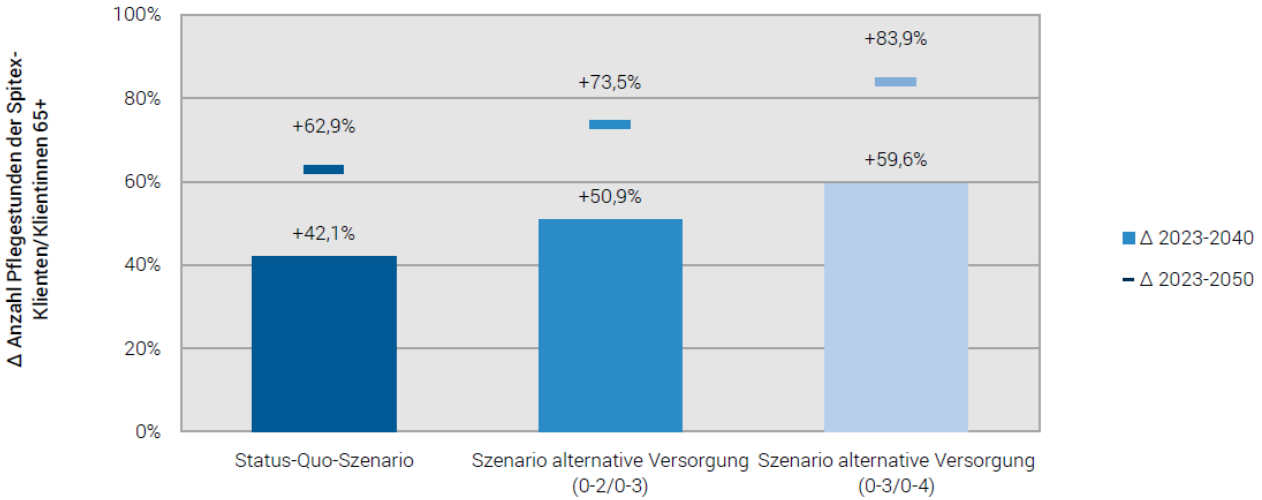

Schweizerisches Gesundheitsobservatorium
Observatoire suisse de la santé
Osservatorio svizzero della salute
Swiss Health Observatory

Source : Pahud, O., Pellegrini, S., Dorn, M., Dutoit, L. & Zufferey, J. (2025). Besoins en soins aux personnes âgées et en soins de longue durée en Suisse. Mise à jour des prévisions des besoins jusqu'en 2040 avec une perspective jusqu'en 2050 (rapport Obsan 09/2025). Neuchâtel : Observatoire suisse de la santé.

Pénurie de main-d'œuvre qualifiée – Impact sur les besoins...

- Les besoins en matière de soins aux personnes âgées et de soins de longue durée vont augmenter
- Des capacités supplémentaires importantes seront nécessaires, tant pour les soins hospitaliers que pour les soins intermédiaires et ambulatoires.
- Comment répondre de manière adéquate à la demande toujours élevée de soins de longue durée en Suisse et dans les cantons ?
- Quel rôle joue la pénurie de personnel soignant ?
- **Quelles tâches les proches aidants peuvent-ils assumer ?**

Source : Pahud, O., Pellegrini, S., Dorn, M., Dutoit, L. & Zufferey, J. (2025). Besoins en soins aux personnes âgées et en soins de longue durée en Suisse. Mise à jour des prévisions des besoins jusqu'en 2040 avec une perspective jusqu'en 2050 (rapport Obsan 09/2025). Neuchâtel : Observatoire suisse de la santé.

Verrechnete Stunden in der Grundpflege

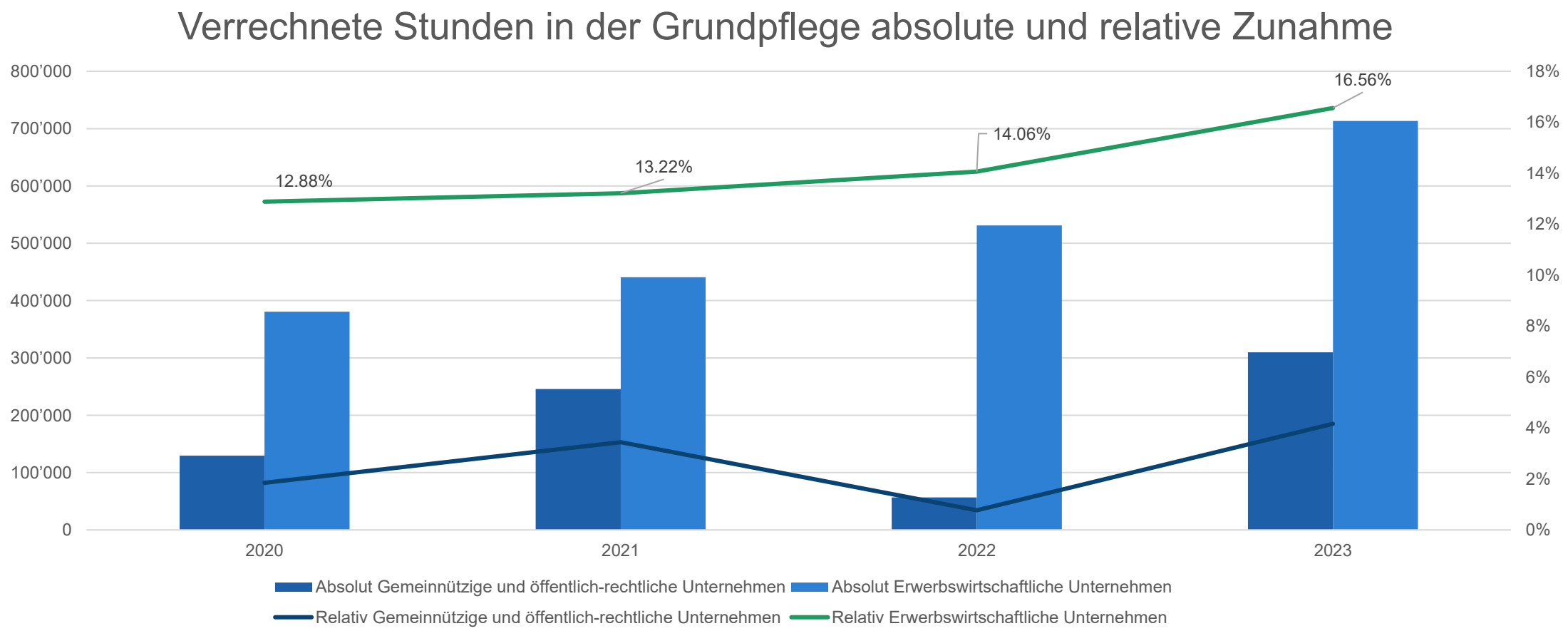

Quelle: Eigene Darstellung Spitex Schweiz, basierend auf Daten des Bundesamtes für Statistik (BFS): Klienten und Leistungen der Hilfe und Pflege zu Hause nach Leistungserbringertyp, Kanton des Betriebes, Altersklasse und Geschlecht des Klienten und Leistungsangebot. Veröffentlicht am 12.11.2024.

Heures de 0 à 19 ans, augmentation des soins de base

Heures consacrées aux 0-19 ans selon l'offre de prestations des services de soins à domicile d'utilité publique et de droit privé

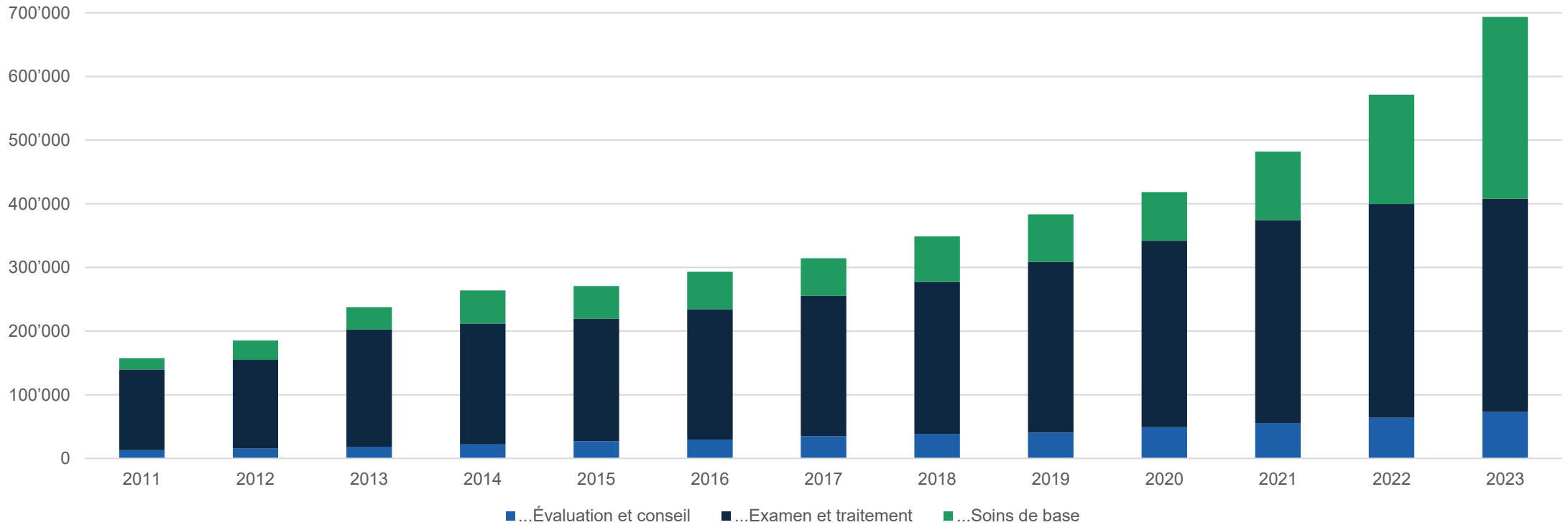

Source : propre représentation Spitex Suisse, sur la base des données de l'Office fédéral de la statistique (OFS) : clients et prestations d'aide et de soins à domicile par type de prestataire, canton d'exploitation, tranche d'âge et sexe du client et offre de prestations. Publié le 12.11.2024.

Opportunités et défis

Emploi des proches aidants

- Un soutien important
- Les organisations Spitex décident de manière autonome si elles souhaitent embaucher du personnel.
- Les prestations de soins doivent être fournies dans le respect de la qualité exigée par Spitex.
- Les proches aidants sans connaissances préalables en matière de soins doivent obligatoirement suivre une formation de base et être accompagnés en permanence par des professionnels de l'organisation qui les emploie (qualité).
- Les proches aidants ont droit à un contrat de travail et à une rémunération équitable.

Recommandations Spitex Suisse

Uniquement prestations de soins de base selon l'art. 7 OPAS,
pas de prestations d'accompagnement

Réglementations incohérentes - Patchwork

- Pas de réglementation uniforme
  - →Exploitation du système
  - →Risque pour les personnes concernées, les proches aidants et les bailleurs de fonds

- **2024** Contrats administratifs
  - →Définition
  - →Qualité dans les contrats administratifs (cours d'aide-soignant ou formation équivalente)

- **Pas de règles pour les organisations qui n'ont pas signé le contrat administratif.**

Créances Spitex Suisse

Recommandation Conseil fédéral

Überall für alle
SPITEX
Schweiz

Revendications Spitex Suisse

Contrats administratifs – Associations Spitex Assureurs maladie

1. Définition uniforme
2. Assurance qualité contraignante
3. Conditions d'emploi équitables et sur mesure
4. Financement équitable

Communiqué de presse

Rapport du Conseil fédéral du 15 octobre 2025

- Le rapport traite des prestations de soins fournies par des proches et facturées dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins (AOS) par l'intermédiaire d'organisations de soins et d'aide à domicile (Spitex).

- Depuis 2019 (arrêt du Tribunal fédéral ATF 145 V 161), les organisations Spitex sont autorisées à employer des proches sans formation en soins infirmiers pour les soins de base, à condition que la surveillance par des infirmiers soit assurée. Depuis 2023, cette pratique s'est fortement développée et a fait l'objet d'intenses discussions tant sur le plan politique que social.

Le Conseil fédéral ne voit pas de besoin urgent d'adapter la législation, mais exige une mise en œuvre plus systématique des instruments existants et formule des recommandations concrètes à l'intention des organisations Spitex, des cantons et des assureurs.

Mesure I : assurance qualité et formation

Le Conseil fédéral exige une réglementation contraignante en matière de qualité par le biais du contrat de qualité prévu à l'art. 58a LAMal, en particulier :

- Obligation de formation pour les aides-soignants.
- Accompagnement et surveillance par des infirmiers diplômés.
- Garantie de remplacements en cas d'absences.

Mesure II : rentabilité

- Les organisations Spitex doivent procéder à une évaluation objective des besoins en soins –
  elle ne doit pas aboutir à des prestations plus élevées pour les proches que pour les soignants non apparentés.
- Les assureurs et les cantons doivent vérifier la rentabilité.
- Pas d'ajustement des contributions AOS ni de catégorie distincte pour les soins prodigués par des proches – les tarifs restent inchangés.
- Les cantons doivent toutefois fixer des rémunérations appropriées pour le financement résiduel afin d'éviter les excédents de bénéfices.

Mesure III : enregistrement des prestations et transparence

- Aujourd'hui, les prestations fournies par les proches aidants ne sont pas identifiables séparément.
- Recommandation : enregistrement statistique séparé et mention sur les factures adressées aux assureurs et aux organismes de financement complémentaire.
- Intégration dans les statistiques de l'OFS « Aide et soins à domicile ».

Mesure IV : autorisation et surveillance

Les cantons doivent renforcer leurs contrôles d'agrément et leur surveillance :

→ Veiller à ce que les organisations satisfassent durablement aux exigences en matière de qualité,
rentabilité et en matière de personnel spécialisé.

→ Possibilité d'introduire des prescriptions spécifiques pour l'engagement de proches.

Conclusion

- Les proches aidants apportent incontestablement un soutien important aux soins à domicile.
- Il est nécessaire de parvenir à un consensus sur le modèle d'emploi à l'échelle nationale. **Il faut discuter ensemble plutôt que côte à côte.**
- **ET** il faut des règles claires et contraignantes à l'échelle nationale. Les recommandations du Conseil fédéral sont sur la table, elles doivent maintenant être mises en œuvre de manière cohérente dans toute la Suisse. Les proches aidants et les patients concernés en bénéficieront.

Spitex Suisse - Spitex - Proches aidants

PASA-BENE | Travail et soins

Merci beaucoup.

Marianne Pfister, Spitex Suisse
pfister@spitex.ch

Allianz

publicare

SmartLife Care

Überall für alle
SPITEX
Schweiz